

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

23-377 15.1. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-376

**AUTORISATIONS, CONFIRMATIONS ET DÉPÔT DE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE
– FONDS MUNICIPAL VERT – PROJET PILOTE DE RÉSEAUX DE TRANSPORT ET
OPTIONS DE DÉPLACEMENT – FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie (ci-après « la Ville ») souhaite déployer sur son territoire un réseau de vélos en libre-service BIXI afin de promouvoir les déplacements en mode actif, de réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'inciter la population à utiliser des alternatives à la voiture pour se déplacer, principalement sur de courtes distances;

ATTENDU QUE ce projet pilote est d'une durée initiale d'un an, pouvant être majorée d'une période additionnelle de douze (12) mois, soit jusqu'au 30 novembre 2025;

ATTENDU QUE l'utilisation projetée des vélos en libre-service permettrait d'éviter le rejet d'approximativement 14,5 tonnes de CO₂ dans l'atmosphère;

ATTENDU QUE le projet permettra d'atteindre des objectifs environnementaux à court, moyen et long termes, en plus de favoriser la pratique d'activité physique et de promouvoir les saines habitudes de vie au sein de la population;

ATTENDU QUE l'implantation d'un réseau de vélos en libre-service procurera beaucoup d'autonomie aux citoyens pour se déplacer sur le territoire, à coût faible;

ATTENDU QUE la Ville sera propriétaire des actifs du réseau de vélos en libre-service, soient les vélos, les stations et leurs ancrages;

ATTENDU QUE le réseau de la Ville permettra aux usagers de se connecter aux réseaux déjà existants sur la Rive-Sud, soit à Boucherville et à Longueuil, facilitant ainsi les déplacements actifs sur de plus longues distances;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie est la première ville de sa taille à implanter un réseau ayant pour objectif de se greffer aux grands réseaux métropolitains existants, en plus de servir de modèle pour les municipalités avoisinantes qui désireraient aller de l'avant avec un tel projet;

ATTENDU QUE la Ville bénéficie d'une subvention du ministère des Transports et de la Mobilité durable d'un montant de 160 000 \$ pour la réalisation de son projet d'implantation d'un tel réseau;

ATTENDU QUE la Ville souhaite soumettre ce projet pilote au Fonds municipal vert, pour obtenir un financement additionnel lui permettant de couvrir 50 % des dépenses admissibles, jusqu'à concurrence de 364 000 \$, pour l'implantation et l'exploitation d'un tel réseau, incluant l'acquisition des actifs et la construction des stations;

Il est **PROPOSÉ** par M. Christian Huard
APPUYÉ par M. Claude Dalpé

RÉSOLU :

D'autoriser la directrice générale à déposer et à signer, pour et nom de la Ville de Sainte-Julie, une demande d'aide financière au Fonds municipal vert, mis en œuvre par la Fédération canadienne des municipalités, pour l'implantation d'un réseau de vélos en libre-service BIXI sur son territoire, ainsi qu'à y apporter toute modification jugée nécessaire;

D'autoriser la directrice générale à signer tout document ou entente à cet effet avec la Fédération canadienne des municipalités;

DE confirmer que la Ville de Sainte-Julie a pris connaissance du guide du Fonds municipal vert et s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

DE confirmer que la Ville de Sainte-Julie assumera, quant à elle, minimalement 20 % du total des coûts admissibles du projet, y compris tout dépassement de coûts;

De transmettre copie de la présente résolution, accompagnée des documents relatifs au dépôt de la demande d'aide financière, à la Fédération canadienne des municipalités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-377

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** par Mme Sylvie Beaulieu
APPUYÉ par M. Sylvain Dubuc

RÉSOLU :

QUE la séance soit et est levée à 18 h 35.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Mario Lemay
Maire

Nathalie Deschesnes
Greffière